



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. **Adoption de l'ordre du jour**

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. **Adoption de règlement**

- 2.1 Règlement numéro 1876 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter, à l'annexe G du règlement numéro 1838, la tarification pour la navette fluviale.

C) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

3. **Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle**

- 3.1 Réfection de la toiture et réparation des colonnes structurales du Centre culturel Larochelle

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**